

P R O C È S - V E R B A L

Procès-verbal de la deuxième rencontre du comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès de l'année 2013, tenue à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, 400, boul. de la Gabelle, Saint-Étienne-des-Grès, le 28 août 2013 à 19 h.

Sont présents : M. François Béland – Citoyen
M. Jean-Yves Guimond – Collecte Pro
M. Jacques Groleau – Citoyen
M. Robert Landry – Maire de Saint-Étienne-des-Grès
M. Claude Mayrand – MRC Maskinongé
M. Pierre Milette – Citoyen
M. Réal Pellerin – Citoyen
M. Daniel Pépin – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
M. Patrick Simard – Conseil régional de l'environnement Mauricie

Invité : M. Pierre Bouchard – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
Mme Sylvie Gamache – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
M. Charles-Antoine Lavoie – Graph Synergie

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président du comité, M. Jean-Yves Guimond, assure la présidence de la rencontre. Formant quorum, M. Guimond souhaite la bienvenue aux membres du comité de vigilance et les remercie de leur présence.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Guimond fait la lecture à voix haute de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Jacques Groleau et appuyé par M. Robert Landry d'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

- 1. Mot de bienvenue et vérification du quorum;*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
- 3. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 22 janvier 2013;*
- 4. Suivi du procès-verbal du 22 janvier 2013;*

5. *Dossier des odeurs;*
6. *Présentation du projet de rehaussement des cellules d'enfouissement;*
7. *Suivi de l'arrivée des matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès;*
8. *Suivi environnemental du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès;*
9. *Varia;*
10. *Date et lieu de la prochaine réunion;*
11. *Levée de la réunion.*

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 22 JANVIER 2013

M. Guimond invite les membres à prendre connaissance du procès-verbal de la rencontre du 22 janvier 2013 et à lui faire part de leurs commentaires.

Il est proposé par M. Réal Pellerin et appuyé par M. François Béland d'adopter le procès-verbal du 22 janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité.

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 22 JANVIER 2013

M. Pépin mentionne que le rapport annuel de la RGMRM sera présenté à la prochaine rencontre.

5. DOSSIER DES ODEURS

Rien de nouveau au niveau du dossier des odeurs.

6. PRÉSENTATION DU PROJET DE REHAUSSEMENT DES CELLULES D'ENFOUISSEMENT

M. Pépin rappelle que la RGMRM aimerait avoir l'avis des membres du comité de vigilance sur son projet d'augmenter la hauteur des cellules d'enfouissement à 15 mètres en périphérie, ce qui avec une pente de 5 % donnera une hauteur de 21 mètres au centre. Présentement, les cellules ont une hauteur de 4 mètres en périphérie (autorisé par le certificat actuel) et de 10 m au centre. Ceci permettrait de faire des économies substantielles puisque le coût de construction d'une nouvelle cellule est d'environ 5 millions de dollars. De cette façon, le lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès pourrait peut-être n'avoir besoin que 6 cellules d'enfouissement plutôt que les 14 cellules prévues (actuellement 4 cellules).

Puisque les membres du comité de vigilance se questionnaient sur l'impact visuel d'un tel projet, Mme Gamache mentionne que la RGMRM a demandé à l'entreprise Graph Synergie de préparer une maquette 3D pour visualiser de façon plus concrète l'impact du projet.

Mme Gamache invite M. Charles-Antoine Lavoie, de Graph Synergie, à présenter la maquette qui a été réalisée. M. Lavoie mentionne que la maquette a été préparée à partir de données gouvernementales, orthophotos et de photos prises sur le site. Il indique que l'avantage de la maquette est de pouvoir se positionner où l'on veut pour voir l'impact. M. Lavoie présente l'impact visuel du projet à partir des points de vue qui semblent les plus problématiques.

M. Pierre Bouchard souligne que les membres du comité de vigilance sont les premières personnes à voir cette modélisation.

M. Groleau mentionne que le point d'observation utilisé au niveau de la Terrasse (rue Jonette) pour la modélisation n'est pas adéquat. Il aurait fallu utiliser un point d'observation sur la rue des Braconniers.

M. Guimond demande si la RGMRM a évalué le risque de glissement de terrain en bordure de la rivière St-Maurice si le projet était réalisé. Il semblerait que ce secteur est à risque. M. Pépin mentionne que la RGMRM fera des vérifications à ce niveau.

M. Landry se questionne sur la hauteur maximale des cellules dans le projet. Il se souvient avoir vu dans une étude de 1995 que des cellules de 15 mètres en périphérie auraient une hauteur de 30 mètres au centre. L'hypothèse avancée est que la cellule étudiée était beaucoup plus grande, probablement toute la surface du site.

M. Bouchard demande aux membres du comité si le fait de fixer la hauteur maximale des cellules à 21 mètres permettrait l'acceptabilité du projet.

M. Milette mentionne qu'à 21 mètres de haut, il y aura des problèmes de bruit. Il est aussi inquiet que l'écran végétal, qui est en place aujourd'hui autour du site et qui limite l'impact visuel, soit un jour coupé, puisqu'il se trouve sur des terrains privés.

M. Béland mentionne qu'il trouve forte la pression pour qu'une réponse soit donnée ce soir par les membres du comité de vigilance.

M. Bouchard mentionne que la RGMRM doit décider à très court terme de construire une nouvelle cellule d'enfouissement (5 millions) ou d'aller de l'avant avec le projet de rehaussement des cellules actuelles.

Pour prendre une décision, M. Guimond et M. Groleau demandent à la RGMRM d'évaluer quel est le besoin en hauteur sur un horizon de 15 à 20 ans, de vérifier s'il y a un risque de glissement de terrain en bordure de la rivière et de valider la hauteur maximale des cellules de 15 mètres en périphérie.

7. SUIVI DE L'ARRIVÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

M. Pépin mentionne que de janvier à juillet 2013 il y a eu 128 000 tonnes de matières résiduelles qui ont été enfouies comparativement à 123 000 tonnes en 2012. Cette légère augmentation est attribuable au détournement de matières du lieu d'enfouissement de Champlain.

Pour l'ensemble des deux lieux d'enfouissement (St-Étienne-des-Grès et Champlain), il y a une baisse de 11 000 tonnes.

M. Pépin mentionne qu'au niveau des coûts d'enfouissement, le coût au lieu d'enfouissement de St-Étienne-des-Grès est sur le bord du point de rupture. La RGMRM croit que des clients du secteur commercial devraient aller à l'extérieur de la région pour de l'enfouissement à moindre coût.

En ce qui concerne les projets en gestion des matières résiduelles de Trois-Rivières et Shawinigan, M. Pépin mentionne que rien n'indique leur réalisation à court terme.

Dans le cadre du projet pilote de compostage avec la municipalité de St-Maurice, M. Pépin souligne qu'il a été surpris de constater qu'il y avait encore beaucoup de matières recyclables qui sont mises dans le bac à ordures. Le projet pilote devrait se terminer dans un mois

8. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

M. Pépin mentionne que le rapport annuel sera présenté à la prochaine rencontre.

9. VARIA

Aucun point au varia

10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Dès que l'information sera disponible, la RGMRM communiquera avec le secrétaire du comité de vigilance, M. Patrick Simard, pour organiser la prochaine rencontre.

11. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE 4^{IÈME} JOUR DE MARS 2014



Patrick Simard, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement
technique de Saint-Étienne-des-Grès